

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 936

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MÂCON

Ventes et cessions

503 291 098 RCS Mâcon.

ASOLTECH MMI.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 300000.00 EUR.

Adresse : 7, Impasse De la Zone Industrielle, 71170 Chauffailles.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 27 février 2026, les sociétés ASOLTECH MARTELIN, SAS au capital de 501 000 € dont le siège social est 5 Impasse de la Zone Industrielle 71170 CHAUFFAILLES, immatriculée au RCS de Mâcon sous le n° 353 490 881 et la société ASOLTECH MMI, SASU au capital de 300 000 € dont le siège social est 7 Impasse de la Zone Industrielle 71170 CHAUFFAILLES, immatriculée au RCS de Mâcon sous le n° 503 291 098 ont établi un projet de fusion par absorption de la société ASOLTECH MMI par la société ASOLTECH MARTELIN à qui la société ASOLTECH MMI apporterait la totalité de son actif, évalué à 2.069.211 € à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.814.509 € soit un apport net de 254.702 €. S'agissant d'une fusion simplifiée, il n'y aura pas lieu de procéder à l'émission d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, ni à une augmentation de capital. En conséquence, aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion ne seront déterminés. La fusion prendrait effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 1er septembre 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L 236.14 et R 236-8 du Code de Commerce, soit trente jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de Commerce de Mâcon. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Mâcon le 13 mars 2026 au nom de chacune des sociétés participant à l'opération de fusion..